



Protection juridique

En partenariat avec  LA PAIX

Tableau des plafonds de prise en charge des honoraires d'avocat (TTC) par notre partenaire LA PAIX pour les litiges déclarés en 2007, par intervention.

Référence 0704010-1 bis

Les limites de prise en charge sont indexées annuellement sur l'indice FFB - base 741,70 (3^e trimestre 2006).

► Procédures générales

- Commission, médiation, conciliation, requête : 453 €
- Juge de l'exécution : 683 €
- Démarche du parquet : 97 €
- Recours devant le 1^{er} Président de la cours d'appel : 453 €
- Appel : 1 484 €
- Cour d'assises : 1 855 €
- Assistance à une instruction ou à une expertise : 342 €
- Transaction : 50% d'une affaire plaidée

► Tribunal de police

- Sans constitution de partie civile : 453 €
- Avec constitution de partie civile : 794 €

► Tribunal correctionnel

- Sans constitution de partie civile : 794 €
- Avec constitution de partie civile : 987 €

► Tribunal d'instance

- Référé : 497 €
- Jugement au fond : 913 €

► Tribunal de grande instance, ou administratif, ou de commerce

- Référé : 720 €
- Jugement au fond : 1 387 €

► Procédure en cassation et conseil d'état

- Consultation : 497 €
- Contentieux : 2 967 €

► Renouvellement d'un bail commercial

- Commission de conciliation : 868 €
- Tribunal de grande instance : 1 387 €
- Expertise en vue de la fixation de la valeur du loyer : 497 €

► Procédure Prud'homale

- Prud'hommes référé : 497 €
- Prud'hommes bureau de conciliation : 520 €
- Prud'hommes Bureau de Jugement - Département : 1 113 €
- Prud'hommes Appel : 1 113 €

► Litiges avec le conseil de l'Ordre

- Conseil départemental de l'Ordre : 913 €
- Conseil régional de l'Ordre : 1 387 €
- Conseil National de l'Ordre : 2 470 €

► Litiges avec la CPAM

- Commission des affaires sociales : 453 €
- Tribunal des affaires sociales : 868 €

► Action opposant le Pharmacien avec le centre des impôts

- Commission recours amiable : 868 €
- Tribunal Administratif jugement : 1 484 €
- Tribunal de grande instance jugement : 1 484 €
- Cour d'appel et Cour administrative d'appel : 1 484 €

En cas de doute n'hésitez pas à contacter votre conseiller personnel de la MADP au **01.53.20.17.17** ou directement les services de **LA PAIX** au **0 825 898 134** (0,15 Euros TTC La Minute à partir d'un poste fixe) (réf : 12 900 015).

